

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 Absents excusés : 6 Présents : 13 L'An deux mille vingt-quatre, **le 8 juillet**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison des associations, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 2 juillet 2024.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Mireille LE RUYET, David LE CUNFF, André THUAL, Michel FILLION, Véronique SIMON Pascal LE TOHIC, Michael CREMET, Philippe HELARY, Aurélie LE FRANC, Camille BOCHE,

<u>Absents excusés</u>: Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Catherine STEPHAN, David BELZIC, Christina EZANIC, Antoine JAN,

Monsieur Michel FILLION a été désigné secrétaire de séance.

.

Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, approuve le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.

1 - FINANCES

• Refinancement interne de l'emprunt du Budget centre médical

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif Centre médical 2024,

Considérant que par sa délibération du 13 juin 2022, le Conseil municipal a décidé la réalisation d'un emprunt relatif à la « création d'un internat rural », selon les conditions suivantes :

- Prêt relais subvention – 2 ans d'un montant de 150 000€

Considérant le nouveau projet de pôle médical, et l'acquisition de la parcelle AB 160 pour un montant de 140 000€, conformément à la délibération du 9 juin 2023,

Considérant qu'il faut faire face à l'équilibre réel de la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose :

De procéder au remboursement anticipé de l'emprunt relais à hauteur de 150 000€

De procéder à un refinancement interne pour le montant de 150 000€ avec l'établissement du Crédit Agricole, au taux fixe de 3.9354% avec frais de dossier de 300€.

Monsieur le Maire précise que s'agissant d'un refinancement interne, le versement des fonds interviendra à date du PDA soit le 01/08/2024, par compensation interne sur les livres du prêteur et de l'emprunteur sans mouvement de fonds auprès du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à procéder au remboursement anticipé selon les conditions définies ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt pour un montant de 150 000€, ainsi que tous documents y afférant.

• Réalisation d'un emprunt – Acquisition et viabilisation de parcelles Rue de Pellen

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif Commune 2024,

Considérant que par sa délibération du 7 décembre 2020, le Conseil municipal a décidé l'acquisition, entre autres, des parcelles AC 159 / AC 160 / AC 161 / AC 162 / AC 222 / AC 288

Considérant le nouveau projet de viabilisation et revente de ces parcelles,

Monsieur le Maire propose :

De procéder à un emprunt à hauteur de 140 000€ comprenant les frais d'acquisition et de viabilisation des terrains, pour une durée de 36 mois au taux variable de 4.97% + euribor 3 mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt pour un montant de 140 000€, ainsi que tous documents y afférant, aux conditions citées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que la division des lots ainsi que la fixation des prix de vente seront examinées lors d'un prochain conseil.

Finances – Décisions modificatives

• Budget Commune – DM N°1

Considérant qu'il convient de prévoir des crédits concernant l'acquisition de caveaux au cimetière

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante

BUDGET 22500	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 2188 – Opération 1202	+ 15 680.00€	
D 2181 – Opération 201	- 4 000.00€	
D 2184 - Opération 601	- 3 800.00€	
D2131 – Opération 9627	- 7 880.00€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

• Budget Centre médical - DM n°1

Considérant qu'il convient de prévoir des crédits pour le paiement de la taxe d'aménagement de l'internat rural

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la DM suivante

BUDGET 22502	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 10226	+ 252.00€	
D 2313	- 252.00€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative.

Finances - Attribution de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association de Taï-Chi « Au fil de Soi » sollicite une subvention. Il propose d'attribuer à l'association un montant identique aux associations sportives de la commune soit 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité :

• D'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à l'association « Au Fil de Soi »

Finances - Emission du titre SITTOM-MI

Le SITTOM-MI a indiqué avoir incinéré 28 673 tonnes de déchets en 2023. La taxe à recouvrer s'élève donc à 43 009.50€ (1.5€ x 28 673t).

10% de ce montant sera reversé à la ville de Pontivy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre le titre et le mandat correspondant.

2 - COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

• Commission Culture

Patricia GUIGUENO informe l'assemblée d'un prochain arrêt de travail à la médiathèque. Les animations multimédia ne seront donc plus assurées jusqu'à la fin d'année. Les écoles en ont été informées.

• Commission Affaires générales

Le Maire indique que s'est tenu le dernier conseil d'école de l'année le 20 juin dernier. Il y a donc une fermeture de classe. De beaux projets ont été réalisés sur l'année.

• Commission cadre de vie et mobilité

Michel Cabel remercie les conseillers municipaux pour la distribution des sacs cabas.

Patricia Guigueno relève que de nombreuses boîtes aux lettres ne sont ni numérotées, ni nommées.

• Commission Jeunesse, Sport et Association

Mireille LE RUYET indique que la boum a eu lieu le 2 juillet. Elle remercie David LE CUNFF pour l'animation et les membres de la commission pour l'organisation. Plus de 100 enfants ont participé à la soirée.

L'ALSH d'été connaît une belle fréquentation. Le programme est volontairement non détaillé sauf les sorties extérieures.

L'Assemblée Générale de la Gym s'est déroulée fin juin. 115 adhérents. Le roller et la gym enfants ne seront pas reconduits pour manque d'effectifs.

L'AG du SC Sournais a également eu lieu. Le club compte 133 licenciés. 15 à 20 joueurs supplémentaires sont attendus créant potentiellement une équipe C, ainsi qu'un club de supporters. La création d'une équipe de foot en marchant est en projet.

• Commission Bâtiment

- Monsieur le Maire a signé un devis pour la commande de 24 nouvelles chaises dans la classe de CM2 de l'école J Le Métayer.

3-AFFAIRES DIVERSES

Néant

4 – Questions diverses

- Mickaël CREMET pose la question de savoir si les chaises de la salle polyvalente vont être changées.
 Monsieur le Maire indique que cette question sera étudiée au prochain budget.
- Mickaël CREMET questionne sur les travaux en cours zone de Tréhonin. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'extension du parc d'activités. L'entrée et la sortie se feront devant la société EcoFeutre.

A 19h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.